

## PROJET DE SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES DE DÉMARRAGE D'ENTREPRISES EN ALGÉRIE

HELA BEN ATTIA, ANALYSTE DE PROJETS



Z  
O  
O  
M

### Opportunités et défis

Dans la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), seul le secteur privé peut durablement relever le défi de la croissance, du développement et de la création d'emploi.

De nombreux pays de la région ont aujourd'hui pris la mesure de ce défi et affichent donc la volonté de créer un environnement régulateur plus favorable à la croissance du secteur privé.

Les procédures de création d'entreprises restent dans la plupart des cas longues et complexes, et les prérequis réglementaires représentent un défi pour le plus grand nombre d'entre elles. Dans ce contexte, les entreprises préfèrent le plus souvent rester informelles et de petite taille, afin d'éviter le poids de la bureaucratie. Or les entreprises du secteur informel ont un potentiel limité en termes de croissance et de création d'emploi, celles-ci ne pouvant accéder aux financements, ou exporter. En moyenne, une nouvelle entreprise se constituant dans la zone MENA suit un processus administratif de 45 jours. Ce résultat doit être comparé à 19 jours dans les pays de l'OCDE.

Face à ce constat, la branche «Partenariat pour l'Entreprise Privée» de la SFI (PEP-MENA) offre d'ores et déjà dans plus de 10 pays de la région une assistance technique visant à accom-

pagner les efforts de simplifications administratives des réglementations et des procédures affectant l'environnement des affaires.

L'Algérie, avait déjà mesuré en 2001 l'importance de la promotion de l'investissement privé, et avait promulgué une loi en ce sens. Ces dispositions sont aujourd'hui étendues dans l'ordonnance du 15 juillet 2006. Outre les avantages fiscaux et les efforts menés en faveur de la réduction des délais administratifs, l'Algérie s'est dotée d'organes de facilitation des investissements notamment à travers l'ouverture de guichets uniques pour la création d'entreprises. Le Projet de Simplification des Procédures de Démarrage d'Entreprises en Algérie s'inscrit dans cet objectif principal de contribuer à la création d'un environnement favorisant l'investissement privé, la création d'emplois et donc l'accroissement des revenus individuels. En Algérie, nous observons que les démarches administratives nécessaires à la création d'une entreprise durent en moyenne une trentaine de jours. Ce délai peut être considérablement réduit. Le gouvernement Algérien s'y engage.

Les bénéfices associés à la réforme des procédures de démarrage d'entreprises se manifestent toujours rapidement et de façon tangible. En Autriche, un an seulement après la Loi "Jeunes

Entreprises" adoptée en 1999 et dont l'objectif était de réduire les contraintes bureaucratiques pour les nouvelles entreprises ainsi que d'éliminer les coûts d'enregistrement, le nombre de création d'entreprises est passé de 19.000 à 26.000 unités. Sur une échelle de temps comparable, la nouvelle "Loi sur les entreprises" au Vietnam a encouragé plus de 50.000 entreprises informelles à s'enregistrer et à envisager donc de nouvelles perspectives de croissance.

### Le Projet de simplification des procédures

Le Projet de Simplification des Procédures de Démarrage d'Entreprises en Algérie résulte d'une coopération entre le gouvernement algérien représenté par le Ministère des Participations et de la Promotion des Investissements (MPPI) et la SFI, et vise concrètement à simplifier et à améliorer les procédures administratives de création d'entreprises en Algérie à travers une coopération étroite avec les guichets uniques de l'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI).

D'autres partenaires importants du projet incluent notamment, le Ministère du Commerce, le CNRC, la Direction Générale des Impôts et les administrations sociales en Algérie. C'est le Guichet Unique de Blida qui a

été sélectionné en tant que site pilote afin de développer, pendant une période d'un an (janvier 2007-janvier 2008), une réforme devant à terme être répliquée à l'échelle nationale, au sein des 12 autres centres que compte le réseau de l'ANDI. L'objectif à court terme est de réduire le nombre de procédures exigées, le temps consacré à chacune d'entre elles et leur coût.

Pour ce faire, le Projet s'articule autour des trois phases suivantes :

**Phase I : Cartographie complète des procédures de démarrage d'entreprises en coopération avec l'ensemble des administrations concernées.**

Concrètement, il s'agit de parvenir à un diagnostic d'ensemble afin de représenter l'enchaînement

précis des procédures, d'identifier l'ensemble des « flux » administratifs, et finalement de définir le champ

des améliorations possibles dans le cadre d'un travail commun regroupant les agents des administrations concernées.

En parallèle, une enquête sera menée auprès du secteur privé. Elle aura pour objectif de confronter les résultats de la cartographie à l'expérience du secteur privé. Cette étude sera menée auprès d'un échantillon

représentatif d'environ 200 entrepreneurs ayant récemment créé une société dans la région couverte par le Guichet Unique de Blida.

**Phase II : Evaluation et refonte des procédures d'enregistrement des entreprises (« reengineering »).**

Cette phase sera conduite en étroite collaboration avec les administrations concernées et le secteur privé, à travers des ateliers de travail communs. PEP-MENA organisera et animera ces ateliers en proposant des mesures reflétant un ensemble de meilleures pratiques internationales en matière de réformes des procédures de création d'entreprises.

**Phase III : Mise en oeuvre des nouvelles procédures. Cette phase doit conduire à un ensemble de modifications législatives, réglementaires et administratives.**

Les résultats de ce projet permettront à terme au gouvernement algérien d'accélérer son programme de modernisation, de décentralisation et d'automatisation de ces procédures. Le Projet accompagne la mise en oeuvre de réformes régulatrices et administratives dans le domaine de la création d'entreprise.

Au delà des procédures communes d'enregistrement, il poursuivra également l'objectif de simplifier les régimes d'autorisations administratives dans les trois domaines suivants :

- La fabrication de produits pharmaceutiques
- Le Transport (personnes, marchandises etc.)
- Le Tourisme (ouverture d'établissements hôteliers)

Par ailleurs, le projet étendra son action au processus d'enregistrement des entreprises étrangères

et par extension, à l'octroi d'un permis de travail aux travailleurs étrangers. A ce jour, la cartographie des

processus a été achevée. La vérification du diagnostic par les différentes parties prenantes ainsi que l'enquête auprès du secteur privé sont en cours.

Pour plus d'information, consulter :

[www.banquemondiale.org/dz](http://www.banquemondiale.org/dz)

[www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org)